Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 54 (1962)
Heft: 9

Artikel: Le logement, angoissante question pour beaucoup
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385248

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sous la direction d'un jeune universitaire qui passa déjà quelques mois au Congo dans une mission d'assistance technique, M. Jean Ziegler, les jeunes stagiaires étudieront le syndicalisme, l'économie et la politique sociale dans l'optique suisse, qui n'est peut-être pas meilleure qu'une autre, mais qui présente le très grand avantage de n'être pas suspecte de néo-colonialisme.

Ces stagiaires africains se distinguent par leur zèle, leur bonne volonté, leur désir d'en apprendre le plus possible afin de servir ensuite les travailleurs de leur pays dans un mouvement syndical réaliste et constructeur.

Deux décès

On ne saurait laisser passer la mort d'Edmond Privat, le 28 août dernier, sans nous associer à l'hommage posthume unanime qui lui a été rendu.

C'est un homme complet qui vient de disparaître, dont les enseignements et la vie furent d'une rare concordance.

Les plus de 50 ans ont eu l'occasion d'apprécier successivement l'avocat chaleureux de l'espéranto, le pacifiste, l'ardent défenseur de la Société des nations, puis le ghandiste fidèle de la non-violence.

Une noble figure et un guide éclairé dont les semences continueront à fructifier.

Quelques jours plus tard, le professeur Henri Spinner, de Neuchâtel, disparaissait, suivi de son épouse fidèle. Il convient également d'honorer la mémoire de ce lutteur social qui n'avait pas craint de compromettre son titre universitaire dans le mouvement ouvrier à une époque où ce n'était pas précisément la mode.

Le logement, angoissante question pour beaucoup

Le Cartel vaudois communique:

Dans la période d'euphorie économique que connaît notre pays, une des questions les plus angoissantes pour beaucoup est celle du logement.

Alors que dans un temps pas trop lointain il était normal de consacrer environ le 20%, soit le cinquième, de son salaire pour se loger, aujourd'hui, dans les immeubles neufs qui ne sont pas soumis au contrôle des prix, c'est le quart et même davantage qu'il faut attribuer pour avoir un toit où s'abriter.

La vague de folie spéculative semble s'étendre toujours davantage, et tant pis pour ce qui s'ensuivra. Des appartements de construction récente augmentent rapidement de prix au gré des transferts d'actions des sociétés immobilières, chaque transfert laissant de substantiels bénéfices aux mains de ceux qui vendent. Et comme la ren-

tabilité de l'immeuble doit être assurée, ce sont les locataires qui de plus en plus souvent voient leur loyer augmenter, non pas de quelques francs par mois, mais de dizaines et de dizaines de francs, quand ce n'est pas davantage.

Cette constatation, faite des centaines, des milliers de fois, jette le trouble dans des milieux étendus et porte à la réflexion de nombreuses personnes qui jusqu'à maintenant étaient persuadées que nous vivions dans la meilleure des patries, qui croyaient à la belle devise helvétique « Un pour tous, tous pour un ». Elles déchantent maintenant et regrettent amèrement d'avoir fait confiance à ceux qui ont poussé et poussent encore à la démobilisation du contrôle des prix en matière immobilière. Si actuellement ce contrôle était général, le problème serait tout différent, nous en sommes persuadés, et la spéculation n'aurait pas joui de la liberté dont elle bénéficie encore. Certes, la façon dont s'appliquaient trop souvent les dispositions de contrôle était-elle trop schématique, on ne savait pas nuancer les décisions, mais le mal touchait moins lourdement les locataires, qui constituent tout de même la grande majorité de notre population. Aujourd'hui, les abus sont si flagrants qu'il est un devoir pressant pour les autorités responsables de tout mettre en œuvre pour stopper net cette propension à profiter d'une situation devenue intolérable. Il en va de la paix sociale dans le pays.

Les juristes essayeront d'expliquer que le Conseil fédéral est lié par une décision des Chambres fédérales, décision confirmée par une majorité populaire, qui prescrit une démobilisation progressive du contrôle des loyers jusqu'à la fin de 1964. Ce point de vue serait soutenable si le marché du logement était différent de ce qu'il est actuellement. Mais à situation nouvelle, solution nouvelle, et ce ne sont pas certains scrupules juridiques qui empêcheront un jour la colère populaire de se manifester sous une forme qui, elle aussi, se souciera fort peu des textes légaux qui permettent les abus incriminés.

La situation est grave, elle est même tragique pour beaucoup et il importe de trouver très rapidement les moyens d'en atténuer les effets. Puisque les personnes physiques et morales privées sont incapables de cet effort, il est urgent que les collectivités de droit public ou les sociétés coopératives d'habitation fassent davantage encore. Les premières en construisant elles-mêmes ou en offrant des terrains adéquats aux sociétés coopératives à des prix extrêmement bas ou encore en usant du droit de superficie. L'essentiel c'est d'éviter la spéculation sur les terres encore disponibles et que le fonds demeure un des éléments déterminant du haut coût de trop nombreux loyers de constructions récentes.

Sur le plan bancaire, des mesures ont été arrêtées sous l'impulsion de la Banque Nationale Suisse et par un gentlemen's agreement entre les établissements financiers intéressés. Cependant, les prêts hypo-

thécaires ne devraient subir aucune limitation quand il s'agit d'immeubles à loyers modestes; au contraire, ce qui est économisé sur les constructions de luxe devrait pouvoir être ajouté à l'effort de construction d'immeubles HLM.

Si le grand nombre est conscient de la gravité de la situation faite aux locataires, il faut que des mesures soient non seulement envisagées immédiatement, mais qu'elles soient exécutées sans retard si on veut éviter des remous ou même des vagues de fond.

Syndicats forts – société libre

Il y a quelques mois, l'article suivant du Service de presse des Groupements patronaux vaudois a fait le tour de la presse syndicale et professionnelle. Depuis longtemps, les organisations syndicales ont reconnu la nécessité de pouvoir traiter avec des organisations patronales puissantes. C'est le seul moyen d'assurer efficacement l'application des normes de droit privé inscrites dans les conventions collectives de travail. Mais c'est la première fois qu'un organe patronal se prononce publiquement de la même manière sans réserve et sans équivoque. Ce document mérite par conséquent de figurer de façon durable dans les documents facilement accessibles de notre revue. *Réd.*

Dans chaque profession, l'association patronale a vraiment intérêt à se trouver en face d'un syndicat fort et représentatif de l'ensemble des salariés.

Cette affirmation peut paraître paradoxale, voire incongrue, surtout si elle est formulée par une organisation patronale. L'expérience déjà longue des relations professionnelles prouve néanmoins sa pertinence.

Le métier organisé est le milieu naturel dans lequel chaque personne s'intègre le plus facilement. C'est la communauté qui permet au plus grand nombre d'employeurs et de salariés d'assumer des responsabilités, de prendre les décisions.

La société moderne peut avoir deux formes, deux structures. L'une présente l'aspect d'une grande masse d'individus, non intégrés dans des communautés particulières, en face de l'Etat, seul capable d'harmoniser leurs comportements; dans ce cas, aucune discipline spontanée n'étant possible, les pouvoirs de l'Etat doivent nécessairement être très étendus, ses interventions sont fatalement rigoureuses et autoritaires; cette structure appelle un régime de dictature. Dans l'autre forme de société, de nombreuses communautés s'épanouissent, les métiers organisés règlent eux-mêmes les problèmes économiques et sociaux; alors l'Etat n'a plus besoin de réglementer dans les moindres détails toutes les activités humaines; chaque individu jouit de nombreuses libertés, il les exerce pleinement sans que la société coure le moindre risque d'anarchie.